



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 12 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 073-217301936-20240312-DELIB_2024_18-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER
Christiane, Maire. Date de convocation : 6 mars 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Staiger Antoine,
Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : M. Journet Jérôme, Mme Sack Caroline M.
Rigaud-Modelin Romain, Pouvoir : M. Journet Jérôme à M. Staiger Antoine, Mme Sack Caroline à Mme Lydie Tanchon.
Mme Dallila Khadir a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice : 11, Présents : 8, **Suffrages exprimés** : 10, Pour : 10, Contre : 0, Absentions : 0
Le **Président de séance** soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie
et de sa publication par affichage en Mairie le 13 mars 2024

DELIBERATION N°2024-18

Renouvellement de concession funéraire M. et Mme MARIN

Madame le Maire indique au conseil municipal, que concernant la sépulture de M. et Mme MARIN (emplacement n°25), faisant l'objet d'un constat d'abandon et d'une procédure de reprise de concession, Madame RUBOD Marie-Claude, petite-fille des défunts, s'est manifestée auprès de la Commune et a indiqué vouloir restaurer ladite sépulture et reprendre la concession à son nom. Compte tenu de l'effort financier fait par la famille, qui va dans le sens souhaité de la Commune pour la rénovation du cimetière, Mme le Maire propose de lui allouer une concession de 30 ans avec exonération (totale ou partielle) du tarif de 600€ (délibération 2019-27), sous condition de réalisation des travaux projetés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à accorder une concession de 30 ans avec exonération de 50% soit 300€ à Madame Rubot Marie-Claude, sous réserve de l'exécution des travaux de rénovation de la sépulture de M. et Mme MARIN (emplacement n°25).
- Dit que la procédure de reprise de concession pour constat d'abandon de ladite sépulture sera levée après lesdits travaux.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 12 mars 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Christiane CARRIER

Le secrétaire de séance
Dallila KHADIR

